

Capitalisation des expériences dans les domaines GRN et bas-fonds



Capitalisation des expériences du programme Jèkasy dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et des bas-fonds

Capitalisation des expériences
du programme Jèkasy
dans le domaine de la
gestion des ressources naturelles et des bas-fonds



Cette capitalisation a été réalisée par les équipes du programme Jèkasy ensemble avec les organisations d'exploitations agricoles familiales de la région Sikasso.

Auteurs : Célestin Dembele, Brahim Traore et Yaya Ballo

Assistance à la rédaction : Katja Remane

Mise en page : Ineke Mulder-van Zuijlen

Photos : Équipe d'Intercoopération au Mali et Katja Remane

Sommaire

Acronymes et abréviations	6
1. Introduction	7
2. Approche	8
3. Actions	9
3.1 Gestion de la flore et des ressources halieutiques : les conventions locales	9
3.1.1 Introduction	9
3.1.2 Cas de la convention locale de la commune de Kouoro	10
3.1.3 Amplification	10
3.2 Aménagement de l'espace pastoral : les schémas pastoraux	11
3.2.1 Introduction	11
3.2.2 Cas du schéma pastoral de Kadiolo	11
3.2.3 Amplification	13
3.3 Aménagement des espaces agricoles intensifs : les bas-fonds et plaines	14
3.3.1 Introduction	14
3.3.2 Cas de l'aménagement du bas-fond de Bamadougou	15
3.3.3 Amplification	16
4. Analyses	17
4.1. Effets généraux des appuis	17
4.2. Changements spécifiques selon les acteurs à la base	18
4.3. Enjeux déterminants	21
5. Conclusions	22
5.1. Vérification des hypothèses	22
5.2. Leçons apprises	24
6. Annexes	25

Liste des images, figures et tableaux

Images

Image 1 : Le marché de Koutiala : le point de vente des fruits	11
Image 2 : Le barrage : de l'eau pour le bétail	12
Image 3 : Aménagement de bas-fonds	12
Image 4 : Marquage des pistes	12
Image 5 : Elevage bovin	13
Image 6 : Le troupeau traverse le Niger	13
Image 7 : Du lait pour la famille et la vente.....	13
Image 8 : Aménagement de bas-fonds.....	14
Image 9 : Expliquer l'aménagement de bas-fonds avec une maquette	14
Image 10 Les cultures maraîchères	14
Image 11 Les cultures maraîchères	14
Image 12 Les cultures maraîchères	14

Figures

Polygone 1 : Schémas pastoraux & conventions locales	17
Polygone 2 : Aménagements et gestion de bas-fonds	17

Tableau

Tableau 1 : L'analyse de trois cas de bas-fonds aménagés dans trois cercles différents	21
--	----

Acronymes et abréviations

ANICT	Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales
BSI	Budget spécial d'investissement
CL	Conventions locales
CT	Collectivités territoriales
CTD	Collectivités territoriales décentralisées
DAO	Dossier d'appel d'offre
DNCN	Direction nationale de la conservation de la nature
FAO	Food and agriculture organisation – Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GDRN	Programme gestion durable des ressources naturelles
GRN	Gestion des ressources naturelles
IC	Intercooperation
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
Jèkasy	Programme d'appui aux organisations paysannes pour la valorisation des ressources naturelles
LOA	Loi d'orientation agricole
OP	Organisations paysannes
OPF	Organisations paysannes faitières
PAGS	Plan d'aménagement et de gestion simplifié
PDSEC	Plan de développement socioéconomique et culturel
PROFED	Projet femmes et développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
SAT	Schéma d'aménagement du territoire
UPA	Unité de production agricole
URFBV	Union régionale de la filière bétail viande

1. Introduction

La région de Sikasso est située dans la partie Sud du Mali avec une pluviométrie comprise entre 800 mm au nord et 1200 mm au sud. Son climat et la fertilité de ses sols en font le « grenier » du Mali. La région produit plus de 60% du coton malien. Depuis la chute des cours mondiaux du coton, la filière traverse une crise profonde. Ainsi, la production cotonnière dans la zone a chuté entre 30 et 80% depuis 2006. Beaucoup de familles ont tendance à abandonner cette culture. Cette situation catastrophique a des conséquences drastiques sur le développement local.

La gestion des ressources naturelles (GRN) et la mise en valeur des bas-fonds avec du maraîchage sont devenues des enjeux socioéconomiques majeurs pour l'adaptation des systèmes de production. Au niveau des exploitations, le bas-fond est à la fois une importante source de revenu monétaire, ainsi qu'un facteur de sécurité et de diversité alimentaire.

Le retrait progressif de l'Etat, à travers les processus de décentralisation, d'ajustement structurel et de révision législative a un impact considérable sur l'évolution de ce système. Conformément au schéma opérationnel de la décentralisation qui prévoit le transfert des compétences de gestion des ressources naturelles aux collectivités d'ici 2008, mais qui n'est pas encore effectif. La gestion locale des espaces et des ressources naturelles se heurte encore à de nombreux obstacles : faible disponibilité des services publics décentralisés, territoire des communes mal défini, articulation embryonnaire entre organisations paysannes et communes rurales, faible diffusion des nouvelles lois, etc. De multiples formes d'accords locaux ont été conclus entre les acteurs sur le terrain pour la gestion des ressources naturelles, mais sans toujours offrir suffisamment de garanties pour réduire les risques de conflits et favoriser les investissements sur ces espaces ruraux.

Dans ce contexte, Intercooperation (IC) a lancé en 2002, avec le soutien financier de la coopération suisse, le programme Jèkasy - jèkawili ka soro yiriwa (« levons-nous pour valoriser nos ressources », en langue bambara) - le programme d'appui aux organisations paysannes pour la valorisation des ressources naturelles.

Les expériences de Jèkasy en matière de gestion durable des ressources naturelles sont très variées à travers la région de Sikasso. Elles portent sur :

- la gestion de forêts villageoises, communautaires et classées
- la gestion du parc agro-forestier et des produits de cueillette
- l'aménagement des espaces pastoraux
- l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds

Toutes ces expériences contribuent à relever le défi de préparer les acteurs à un transfert de gestion des ressources naturelles pour dynamiser l'économie locale et faire face au changement climatique.

Outils et concepts

Schéma pastoral

Le schéma pastoral est un processus de réflexion, de concertation et de négociation entre les différents acteurs d'un territoire commun. Il aboutit à une organisation spatiale et fonctionnelle de l'espace pastoral et agricole pour réguler la cohabitation entre une agriculture extensive et un élevage transhumant.

Convention locale

Une convention locale désigne un accord volontaire conclu entre les différents usagers pour la gestion d'une ressource communautaire sur un territoire villageois, communal ou supra-collectivités. Sur le

plan juridique, une convention est un « accord de volonté destiné à produire un effet de droit quelconque ».

Bas-fond

Le bas-fond est une zone constituée d'un cours d'eau permanent ou temporaire ainsi que de ses dépendances immédiates dans son lit majeur. C'est un fond de sédimentation d'une petite vallée.

Plan d'aménagement

Le plan d'aménagement est l'ensemble des règles et mesures appliquées à un espace pendant une période donnée en vue d'atteindre des objectifs définis en fonction des conditions écologiques et socioéconomiques du milieu.

Plan de gestion

Le plan de gestion est la planification technique et financière dans le temps et dans l'espace des différentes opérations à mener pour l'application du plan d'aménagement.

2. Approche

L'approche mise en œuvre par Intercooperation au sein du programme Jèkasy pour les expériences de conventions locales, schémas pastoraux et d'aménagement de bas-fonds est fondée sur :

- la formulation de la demande locale à travers un processus de programmation paysanne avec l'appui des organisations partenaires
- un processus de négociation entre les différents usagers des ressources et les autorités locales aboutissant à des accords consensuels pour l'accès aux ressources du territoire
- une responsabilisation et une participation de toutes les couches sociales et professionnelles du territoire concerné permettant de prendre en compte les divers intérêts lors des aménagements
- un accompagnement technique et un appui-conseil de proximité qui implique le secteur public et privé
- un programme de mesures d'accompagnements sous forme de réalisations concrètes qui donnent un sens économique aux processus sociaux et qui s'inscrit dans une maîtrise d'ouvrage locale cohérente avec les planifications des collectivités.

Au final, c'est une approche qui met en avant (1) le respect du caractère multifonctionnel/multi-usages des espaces concernés ; (2) la responsabilisation des usagers dans la conception et la mise en valeur des aménagements et des règles de gestion basées sur la valorisation de l'existant ; (3) la planification concertée entre paysans et collectivités et la mise en œuvre conjointe des actions de développement.

Le champ d'action commun repose sur l'accompagnement des acteurs de différents niveaux dans l'élaboration de schémas pastoraux, de conventions locales et d'aménagements multifonctionnels des bas-fonds et petites vallées.

Il commence par l'identification sommaire des différents acteurs, ainsi que la spécification de leur rôle dans le processus. A ce niveau, chaque acteur doit se sentir personnellement concerné par l'entreprise et veiller à ce que ses aspirations soient prises en compte. Les acteurs engagés dans ces processus doivent être bien motivés durant toutes les étapes (de la conception à la mise en œuvre pratique), soit :

- L'identification et la description des problématiques
- L'identification des objectifs de la convention et de l'aménagement du bas-fond

- L'établissement des diagnostics socioéconomiques et techniques
- Le choix des ressources naturelles concernées par l'action
- La définition des mesures d'aménagement et de contrôle (schéma global d'aménagement,, dimensionnement des infrastructures, règles d'accès et de contrôle, etc.)
- Le choix du modèle organisationnel (pour la gestion, l'entretien, etc.)
- La mise en œuvre du plan d'aménagement
- Le suivi-évaluation.

La logique de l'intervention se décline dans les hypothèses suivantes :

(a) Hypothèse 1 :

L'atmosphère du dialogue entre les organisations paysannes (OP), les pouvoirs publics et les autres acteurs du développement rural est suffisamment bonne pour que « l'exploitation agricole de type familial » soit officiellement reconnue comme acteur central.

(b) Hypothèse 2 :

L'évolution des exploitations agricoles de type familial dépend de la capacité des OP à promouvoir et diffuser les innovations en fournissant des services de qualité à ses membres.

(c) Hypothèse 3 :

La génération de revenus basée sur une meilleure valorisation des ressources naturelles permet d'entraîner les acteurs locaux (et en premier lieu les organisations paysannes) vers une gestion durable et concertée.

(d) Hypothèse 4 :

Les collectivités territoriales sont intéressées à « investir » dans des mesures d'aménagement et des infrastructures, dans la mesure où « le retour sur investissement » est clairement visible (fiscalité directe et indirecte).

(e) Hypothèse 5 :

La crédibilité des organisations paysannes au niveau des pouvoirs publics et des partenaires au développement repose en grande partie sur l'affirmation de leurs capacités réelles de gestion.

(f) Hypothèse 6 :

Une organisation paysanne régie selon des principes de bonne gouvernance et de transparence est plus forte aux yeux de ses membres et des partenaires externes.

(g) Hypothèse 7 :

Les organisations paysannes sont capables d'influer sur les conditions cadre locales si elles augmentent leur emprise sur leurs réalités et développent une vision politique des enjeux.

3. Actions

3.1 Gestion de la flore et des ressources halieutiques : les conventions locales

3.1.1 Introduction

Les conventions locales, comme modalité d'une gestion autonome des ressources par les villageois, sont un puissant moyen pour les populations d'exprimer leur responsabilité sur un espace communautaire. Il s'agit pour les différents groupes sociaux de se mettre ensemble pour identifier et

respecter des règles de gestion (accès, exploitation, contrôle, reconstitution) concernant des ressources du terroir comme : les produits de cueillette, les bois sacrés, l'exploitation forestière, les pâturages, la pêche, la protection des marigots, etc.

3.1.2 Cas de la convention locale de la commune de Kouoro

Problématique

La commune rurale de Kouoro est située sur l'axe Koutiala-Sikasso. Des migrants (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, commerçants) venus de Koutiala et des régions de Ségou et de Mopti se sont installés dans cette zone au début des années 80. C'est aussi une zone de transhumance et d'accueil des troupeaux dans les collines et la plaine. Avec toute cette pression, les conflits autour des produits de cueillette, du marigot, du bois et des champs sont devenus trop fréquents. La coopérative des éleveurs a pris les choses en main pour devenir l'acteur principal dans le lancement d'un processus d'élaboration d'une convention locale. L'autorité communale s'est emparée de la dynamique pour la valider politiquement.

Phase de préparation

Pendant cette phase qui a duré 6 mois, les différents groupes sociaux se sont concertés avec les autorités locales et se sont mis d'accord de concevoir une convention locale. Les uns et les autres (femmes, migrants, éleveurs, chasseurs, élus, agriculteurs, chefs traditionnels) ont partagé leur lecture de la problématique et des risques si rien n'est fait pour inverser la tendance conflictuelle. Cette phase s'est conclue par le diagnostic de l'état des ressources et des pratiques de gestion et la mise en place de commissions de travail pour la suite du processus d'élaboration.

Phase d'identification et de négociation des règles de gestion

Sur la base d'un appui-conseil en terme de démarche à suivre, de méthodologies pour les animations et les concertations, de rapportage sur les résolutions ou décisions prises suites aux négociations inter-acteurs, d'informations sur les textes en vigueur, les différents groupes d'acteurs ont identifié de nouvelles règles de gestion des ressources naturelles. De nouveaux comportements et exigences ont été conclus dans le consensus autour de :

- la récolte des produits de cueillette : maturité, saison, sans abattre l'arbre, etc.
- la coupe du bois : respect des arbres sacrés, passer par le comité de gestion, limiter le bois de consommation, organiser les exploitants autour des marchés ruraux de bois, planter des arbres
- le marigot : reconstituer les berges, rendre compte de la pêche auprès des autorités locales
- les animaux : gardiennage pendant la saison des cultures, passages autorisés, règlementation des dégâts

Phase de validation et de mise en œuvre

Des comités villageois ont été installés suite aux concertations. Ils s'occupent de la surveillance et de la mise en application des règles convenues, ainsi que des programmes d'activités dans le village. Un comité communal a été mis en place qui organise les relations avec la commune et les services techniques. Il coordonne les plans d'activités. Le bureau communal a délibéré sur la convention locale, lui donnant la valeur politique et légale. Il délibère aussi sur les plans d'actions et leur intégration dans les plans de développement de la commune.

3.1.3 Amplification

Le cas de la convention locale de Kouoro n'est pas isolé dans le programme d'Intercoopération en région de Sikasso. Au niveau méthodologique, Intercoopération a promu la mise en place d'un groupe de réflexion régional sur les conventions locales qui a fonctionné entre 1999 et 2004. Une démarche d'élaboration des conventions locales a été conçue et validée au niveau de la région et documentée

dans une publication¹. Cette démarche a inspiré la Direction nationale de la conservation de la nature (DNCN) dans sa collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies (FAO) dans le transfert de compétences dans le domaine GRN.

La convention locale de Kouoro couvre 7 villages pour une population de 7000 habitants. L'intercommunalité de Nupangagnon, qui fait 12 communes de Sikasso dont celle de Kouoro, a décidé que ses autres membres doivent aussi élaborer des conventions locales. Fama, Kléla et Nongon ont déjà entamé leur processus.

A Koutiala, Intercooperation a soutenu le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la convention locale « Oussignignon » qui couvrait 11 villages et s'est ensuite étendue à 4 communes avec plus de 20.000 habitants. La relecture de la convention locale « Siwaa » à Koutiala a permis aux deux communes et 7 villages de redynamiser l'une des conventions les plus médiatisée de la région. Dans la même foulée, et à une plus petite échelle, 25 villages ayant installé des forêts villageoises ont identifié des règles de gestion qui s'inspirent des démarches de conventions locales.



Image 1 : Le marché de Koutiala : point de vente des fruits

3.2 Aménagement de l'espace pastoral : les schémas pastoraux

3.2.1 Introduction

La région de Sikasso est très connue pour sa production de fruits et son coton. Cependant, ces 20 dernières années, l'élevage est devenu un pilier économique et social. La région connaissait déjà des flux de transhumance entre dans la région de Mopti et le nord de la Côte d'Ivoire. Les schémas pastoraux sont en réalité tout un programme de négociation entre les agriculteurs, les éleveurs et les autorités locales pour aboutir à une pratique de mobilité pastorale compatible avec l'agriculture.

3.2.2 Cas du schéma pastoral de Kadiolo

Problématique

Le cercle de Kadiolo se situe à l'extrême sud de la région de Sikasso. Il est subdivisé en 9 communes pour une population de 125.000 habitants. Durant les années 70 et 80, les animaux y transitaient pour aller en Côte d'Ivoire. Dans les années 90, des migrants agricoles et pastoraux se sont largement installés dans le cercle. Pendant la même période, des conflits avec les éleveurs étrangers ont débuté dans le nord de la Côte d'Ivoire poussant de nombreux troupeaux maliens à s'installer dans les

¹ Les conventions locales face aux enjeux de la décentralisation au Mali (M. Djiré et A.K. Dicko 2007)

cercles voisins dont Kadiolo. Cette concentration agricole et pastorale a provoqué une tension et une concurrence autour des ressources et des espaces, exacerbés par le manque d'investissement dans les infrastructures. L'union locale des associations et coopératives d'éleveurs a décidé d'être le moteur d'un processus d'organisation et d'aménagement agropastoral qu'on a appelé « schéma pastoral ». Elle s'est alliée au conseil de cercle et aux 9 conseils communaux.



Image 2 Le barrage : de l'eau pour le bétail



Image 3 Aménagement de bas-fonds



Image 4 Marquage des pistes

Processus de réalisation du schéma pastoral

Préparatifs

Les parties prenantes ont réalisé une sorte de coalition pour travailler ensemble sur l'élaboration du schéma : union des éleveurs et des agriculteurs et leurs organisations de base, conseil de cercle, conseils communaux, chefs de villages et leurs conseillers. Une 'cartographie' des acteurs concernés ainsi que des acteurs périphériques et leurs intérêts dans la problématique agropastorale a été élaborée au début du partenariat avec Intercooperation. L'action schéma pastoral a ainsi été intégrée dans les plans de développement des collectivités et dans le plan d'action de l'union bétail-viande.

Conception de base

Les étapes suivantes ont été indispensables pour concevoir le schéma :

- élaboration d'une méthodologie pour accompagner le processus de négociation multi-acteurs
- stage de 6 mois sur le diagnostic et les conditions de mise en place du schéma pastoral dans le cercle
- préparation de supports cartographiques sommaires, illustrant les ressources, les zones critiques et les usages
- réalisation d'un voyage d'étude pour visiter une expérience similaire dans le cercle de Yorosso

Elaboration des normes et du plan d'action

Formation et diffusion de la charte pastorale

Un module de formation concernant la loi portant sur la charte pastorale au Mali a été élaboré. Ce module a permis aux acteurs de bien comprendre les dispositions législatives en vigueur. Cette étape est déterminante pour s'assurer que les acteurs n'agissent pas en contradiction avec les textes de loi.

Concertations par petits groupes de communes

Les résultats du diagnostic et de la cartographie ont permis de tracer les grands traits qui caractérisent l'espace pastoral et ses usages. Les acteurs ont ainsi distingué deux systèmes territoriaux qui ont des logiques agropastorales et socioéconomiques différentes. Un premier groupe a fait ses concertations et partage une problématique autour de forêts classées, de mines d'or, d'espaces pastoraux d'accueil de troupeaux à l'ouest de Kadiolo. Le deuxième groupe de communes, à l'est, partage une problématique commerciale avec des pôles économiques et une route nationale

allant vers la Côte d'Ivoire. Ce groupe dispose aussi d'une grande plaine agricole qui est un refuge des animaux en transit.

Les acteurs de chacune de ces zones ont organisé des concertations autour de leur propre problématique agropastorale. Ces concertations ont permis de dégager les atouts, les contraintes, les pratiques liées à l'agriculture et à l'élevage ainsi que le tissu socio-organisationnel.

Concertation consolidée au niveau cercle

Le conseil de cercle et l'union des associations et coopératives de la filière bétail-viande ainsi que la chambre d'agriculture jouent ici un rôle de premier plan qui est accepté par l'administration avec laquelle la communication est maintenue. Il s'agit de remettre en cohérence les différentes règles et les différentes zones affectées par les activités agricoles, pastorales et hydrauliques. Cela permet, par exemple, d'assurer la continuité d'une commune à l'autre des pistes de parcours des animaux et de bien positionner et aménager les points d'eau en fonction des flux de bétail.

Les actes importants décidés à travers ce processus de schémas pastoral font l'objet d'une délibération par les collectivités locales.

Coordination et gouvernance

La structure organisationnelle est basée sur (1) le cadre de concertation au niveau du cercle, (2) le comité intercommunal de l'ouest et (3) les comités communaux. Les activités au niveau villageois sont prises en charge par les autorités traditionnelles qui utilisent les associations et coopératives comme conseillers et groupes de travail.

3.2.3 Amplification

Intercoopération est à l'origine de plusieurs schémas pastoraux. La première expérience de schémas pastoraux a été faite dans le cercle de Yorosso qui regroupe 9 communes. Plus de 500 km de pistes pastorales y ont été ouvertes ainsi que 4 points d'eau et 5 zones pastorales stratégiques. Des expériences similaires ont été établies dans l'intercommunalité de Sikasso, dans le cercle de Koutiala et dans le cercle de Tominian.



Image 5 : Elevage bovin



Image 6 : Le troupeau traverse le Niger



Image 7 : Du lait pour la famille et la vente

C'est donc au total plus de 3000 km de pistes de parcours du bétail, une vingtaine de sites stratégiques pour l'eau et pour les pâturages, plus de 40 communes rurales mobilisées avec autant d'organisations agropastorales. Le cheptel profitant de cet espace organisé et apaisé est estimé à plus de 500.000 bovins. Grâce aux schémas pastoraux de Yorosso et de Kadiolo, les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui finissent devant la justice ont baissé de plus de 40 à moins de 5 cas par an.

3.3 Aménagement des espaces agricoles intensifs : les bas-fonds et plaines

3.3.1 Introduction

Au sud du Mali (zone d'intervention du programme Jèkasy), les bas-fonds et les petites plaines inondables couvrent quelque 300.000 ha dont 16% sont cultivés. Plus de 90% des 4500 villages de la région disposent d'un bas-fond ou d'une portion de bas-fond.

Sa pluviométrie se situe entre 850 et 1200 mm par an. La région est devenue l'une des toutes premières zones d'élevage du pays (bovin et volaille). Il y a très peu de grandes plaines et d'aménagement de bas-fonds.

La Loi 95-034 portant sur le code des collectivités territoriales au Mali donne des attributions claires aux collectivités en terme d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques de développement socioéconomique et culturel de leurs territoires.



Image 8 : Aménagement de bas-fonds



Image 9 : Expliquer l'aménagement de bas-fonds avec une maquette

La maîtrise de l'eau étant le goulot essentiel de ce secteur, les bas-fonds sont devenus les espaces stratégiques les plus convoités en milieu rural. Ces espaces qui sont relativement réduits dans la région de Sikasso, se prêtent à une intensification et diversification agropastorales.

L'aménagement des bas-fonds est ainsi devenu une activité de première importance pour le programme Jèkasy pour faire face aux choix des opportunités économiques porteuses des acteurs locaux qui sont :

- l'élevage extensif de bovins
- les cultures maraîchères et la riziculture en système pluvial
- l'arboriculture fruitière



Image 10, 11 et 12 Les cultures maraîchères

3.3.2 Cas de l'aménagement du bas-fond de Bamadougou

Sur la base des premières expériences de réalisation d'ouvrages hydro-agricoles et pastoraux depuis le programme gestion durable des ressources naturelles (GDRN), Intercooperation a pris l'initiative de mettre en place un groupe de réflexion sur les aménagements de bas-fonds dans la région de Sikasso. L'objectif de ce groupe était d'élaborer et de mettre en œuvre une démarche méthodologique pour des aménagements qui combinent (1) les intérêts socioéconomiques et politiques des différents usagers des bas-fonds, (2) les conditions physiques du milieu et des eaux, (3) les connaissances empiriques des populations, (4) le savoir technique conceptuel des techniciens.

Les membres de ce groupe de réflexions sont : l'équipe IC/Jèkasy, les prestataires privés, les services techniques publics,; les faïtières.

La démarche se décline comme suit :

Demande des communautés et études de faisabilité

La demande d'aménager un bas-fond émerge d'un processus d'auto-programmation au niveau des communautés. L'action est ensuite inscrite ou validée politiquement dans le plan de développement communal. A ce stade, la demande est sommaire et parfois ambiguë. Le comité villageois pour la convention locale de pêche était le moteur initial de la demande. Au vu de l'ampleur du processus, le conseil du village et le conseil communal se sont mis ensemble pour relever le déficit de la gestion d'un bas-fond dont les usagers viennent de plusieurs localités. L'équipe du projet analyse avec les demandeurs la pertinence de la demande en précisant : les usagers, les attentes socioéconomiques, les forces et potentialités de développement de la zone et le niveau de motivation des acteurs concernés.

Des termes de références sont élaborés sur la base de ces échanges paysans suivis de visites des lieux. Ils sont validés par la communauté et la collectivité avant d'être soumis aux prestataires. Une équipe de relais paysans est mise en place pour faciliter la participation villageoise et les relations avec l'appui technique.

Le diagnostic paysan permet aux communautés de mener leur propre réflexion sur la situation sociale, économique, culturelle, physique du site et de son environnement. Le savoir-faire des acteurs locaux est ici mis à contribution. Les animateurs paysans, indispensables à la conduite de cette étape, sont formés et outillés pour réaliser ce diagnostic qui est la première partie des études. Il est sanctionné par un rapport et des croquis qui présentent les scénarios d'aménagement selon le « rêve des paysans ». Le tout est restitué en séance publique, durant laquelle les enjeux du genre sont débattus et pris en compte.

L'étude technique peut alors être réalisée par le prestataire. Cette étude approfondit les scénarios identifiés par le diagnostic paysan et réalise les investigations quantitatives notamment en termes de relevé topographique, de fonctionnement technique du bas-fond, d'activités économiques en cours et à venir, de devis estimatifs et des questions environnementales. L'étude prend aussi en compte les modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages.

Les résultats sont restitués avec matérialisation du concept sur maquette 3D qui facilite la visualisation. Ainsi, à Bamadougou, le site de la mare piscicole a été modifié en tenant compte des arguments des relais villageois. Et l'alimentation en eau est assurée par un seuil à proximité avec un système de vanne (batardeau) et non par déviation d'un chenal comme initialement prévu. L'utilisation des relais villageois et de la maquette facilite donc la compréhension et la participation des villageois dans la conception des aménagements. Il s'est avéré que la maquette 3D encourage aussi les femmes à s'exprimer pour défendre leurs intérêts.

L'accord sur les choix techniques définis lors de cette restitution sert de base pour le dossier d'appel d'offre pour la réalisation technique des ouvrages.

Réalisation technique

Un appel d'offre aux entreprises est lancé. Leurs propositions sont soumises à une commission constituée des communautés demanderesse, de la collectivité, de l'équipe du projet. Cette commission est assistée par le bureau d'étude ayant fait le dossier d'appel d'offre (DAO) ainsi que par le service public chargé des aménagements.

Pendant la réalisation, le bureau d'étude ayant fait la conception assure une supervision permanente des chantiers pour garantir le respect des normes prévues dans le dossier technique. En même temps, le service public procède à des contrôles sporadiques pour s'assurer que la loi est respectée. Les réceptions (provisoire et finale) mettent fin à cette phase.

Dès la réception provisoire, si les conditions physiques le permettent, les ouvrages entrent en exploitation. Auparavant, tous les organes et les responsabilités des usagers sont mis en place, formés et prêts à agir. Les règles d'exploitation et de gestion sont confinées dans une convention locale. Les groupes socioprofessionnels selon la multifonctionnalité des bas-fonds sont mis en place ou représentés : riziculteurs, maraîchers, pêcheurs, arboriculteurs, éleveurs, chasseurs etc.

La mise en exploitation du bas-fond de Bamadougou a permis un regain d'activité pour les pêcheurs. Le comité villageois profite aussi des poissons des mares aménagées et restitue une somme de 150.000 FCFA/an à la commune. La superficie de pommes de terre s'est agrandie de plus de 60 ha. Les animaux ont des sites d'abreuvement et saccagent moins les champs de riz, de pommes de terre et de cultures maraîchères.

3.3.3 Amplification

Le programme d'Intercoopération dans la région de Sikasso a réalisé beaucoup d'aménagements conformément au cas de Bamadougou.

- Neuf ouvrages de bas-fonds où la riziculture, le maraîchage et l'abreuvement sont pratiqués
- Le surcreusement de dix mares pastorales alimentées par la nappe phréatique et qui sont en eau 12 mois sur 12.
- Trois seuils simples rizicoles qui rechargent la nappe et étalent une lame d'eau dans les plaines
- Cinq périmètres maraîchers féminins sécurisés, de 1 à 2 ha chacun

La démarche de ces aménagements fait l'objet de beaucoup de visites : école des ingénieurs du Burkina Faso, projets d'appuis au développement local dans les régions de Mopti, Ségou, Kayes, etc.

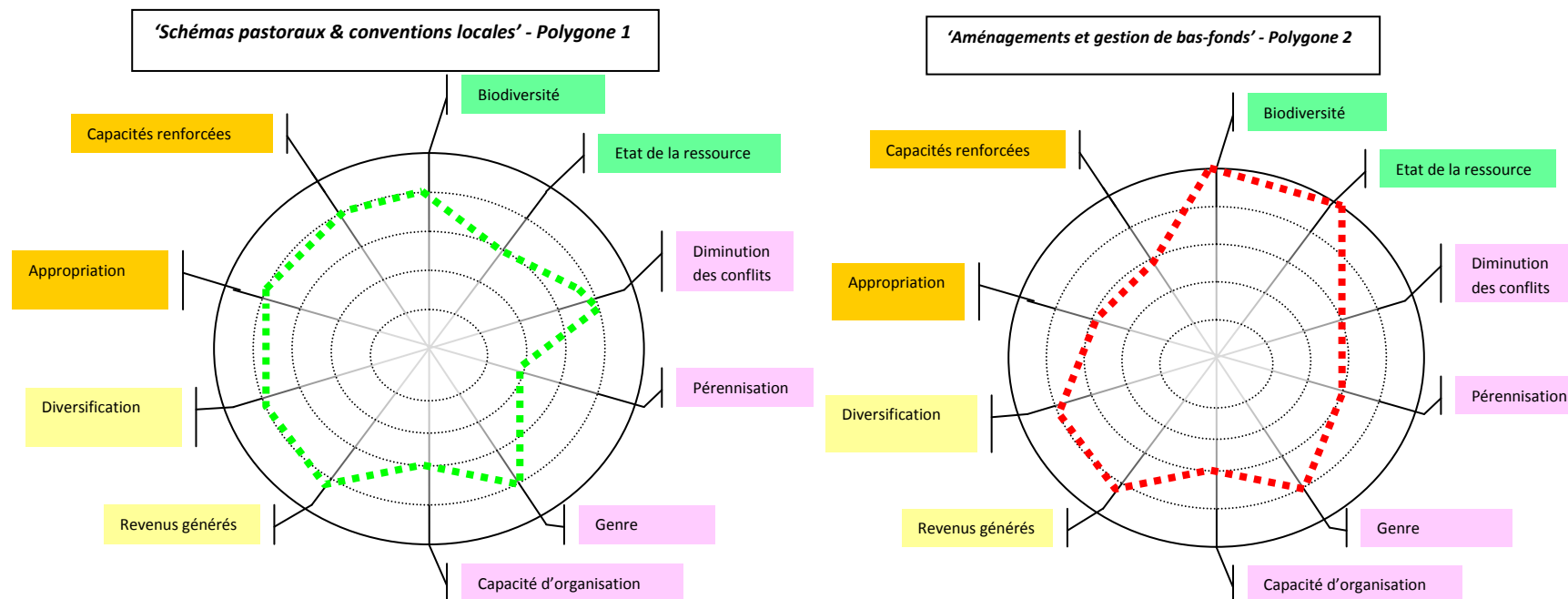
Les ouvrages sont intégrés dans un schéma d'aménagement du bassin versant ou dans un schéma pastoral. Cette dimension facilite le respect de leur caractère multifonctionnel (agriculture, forêts, pêche, élevage, etc.)

La démarche d'intégration du genre est utilisée pour que les femmes ne soient pas exclues des terres aménagées. Ainsi, à Zéguesso, où aucune femme ne possédait de parcelles dans le bas-fond avant l'intervention, elles sont 35 aujourd'hui.

4. Analyses

4.1. Effets généraux des appuis

L'analyse du schéma ci-dessous nous permet de sortir quelques effets généraux des actions du programme (*polygone 1 et 2*)



Les schémas pastoraux et conventions locales ont fortement amélioré l'état physique des ressources : régénération des zones mises en défens, couvert herbacé avec la limitation des feux, abandon des pratiques de mutilation des arbres et de cueillette précoce des fruits. En outre, les usagers (éleveurs, agriculteurs et cueilleurs) tirent des profits substantiels des ressources. Ils ont développé des connaissances et un savoir-faire dans les processus de négociation multi-acteurs.

Cependant, la pérennisation et les capacités d'organisation sont mises en cause malgré les bons résultats, parce que le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités n'est pas effectif. Ensuite, certains responsables de collectivités ne remplissent pas leurs engagements en terme de prise en charge des prestations de service et d'investissements.

Les règles de gestion doivent être soutenues par des investissements en infrastructures, indispensables pour une meilleure gestion des ressources.

Capitalisation des expériences dans les domaines GRN et bas-fonds

Les bas-fonds aménagés ont eu des effets très positifs sur la situation des ressources en eau des villages (nappes et eaux de surface) et des herbacées hygrophiles qui sont redevenues disponibles dans les plaines et sur les berges.

Avec les activités multifonctionnelles (pêche, riziculture, pomme de terre, maraîchage) les usagers des bas-fonds gagnent de l'argent et sont moins vulnérables. L'approche genre a permis à certaines femmes d'accéder aux bas-fonds aménagés.

Cependant, des conflits liés au contrôle des ressources halieutiques et aux terres aménagées (entre femmes et hommes, entre autochtones et migrants, entre agriculteurs et éleveurs) persistent. Ce qui limite la pérennisation. Enfin l'appui-conseil et le renforcement des capacités techniques après aménagement sont en deçà des attentes des usagers. Cela limite la mise en valeurs généralisée de ces espaces productifs.

4.2. Changements spécifiques selon les acteurs à la base

▪ Changements sur le capital naturel physique

Les paysans interrogés affirment qu'il y a une régénération des espaces sous aménagement avec une amélioration de l'état des ressources naturelles :

Au niveau des ressources en eau : remontée de la nappe phréatique en amont et en aval des barrages où on constate parfois un affleurement ou des puits de 1 à 3 mètres (au lieu de 5 à 12 m) ; augmentation du volume d'eau stockée dans les bassins de rétention en surface. Ces eaux de surface ont entraîné avec elles beaucoup plus de poissons, de reptiles et de batraciens.

Au niveau de la ressource terre et végétation : augmentation des surfaces cultivables en riziculture et en maraîchage ; la végétation herbacée des plaines s'est enrichie avec les espèces 'babin' 'sosiribin' wagadiè' qu'on ne trouvait plus dans les bas-fonds où l'eau n'était pas permanente. Dans les bas-fonds de Bamadougou, Diomatènè, Zeguesso et Sougoula les superficies additionnelles sont de l'ordre de 12 à 65 ha par site.

Un chef de village à Zeguesso raconte :

« Après les années de sécheresse de 1973 et 1984, les puits dans le bas-fond ont atteint 20m de profondeur. Au fur et à mesure, l'eau a manqué et nous avons finalement abandonné le bas-fond et la culture du riz. Aujourd'hui, avec l'aménagement du bas-fond et surtout la réalisation du deuxième barrage pour la riziculture, l'eau est abondante et cela nous a permis d'augmenter notre espace cultivable et d'augmenter la production rizicole ».

Un chasseur témoigne :

« Dans le temps, il y avait beaucoup de gibier dans notre brousse et on l'abattait pour notre alimentation, mais avec le manque d'eau, tout ce gibier avait disparu. Avec la construction des barrages, certains animaux sont réapparus tel que les boas et de nombreuses petites espèces. Avec la réalisation du barrage et la présence de l'eau, certaines espèces d'arbres ou d'herbes qui avaient pratiquement disparu,, réapparaissent et se multiplient à nouveau dans notre environnement. Cependant, d'autres qui ne supportent pas les inondations sont en train de dépérir dans le bas-fond ».

▪ Changements sur le capital social

Les membres des exploitations familiales racontent que la paix sociale s'est instaurée et consolidée. Il s'agit notamment des rapports entre les femmes et les hommes dans la famille, entre les agriculteurs et les éleveurs sur le terroir, entre les exploitants des produits de cueillette.

Le maire de Diomatènè constate :

« Depuis que les pistes pastorales sont balisées et le barrage pour l'abreuvement des animaux est réalisé dans ma commune, je n'ai enregistré aucun conflit entre agriculteur et éleveur. Les petits malentendus sont gérés à l'amiable par les autorités villageoises et le comité de gestion du schéma pastoral ».

Le chef du village de N'Gorola témoigne :

« Quand l'affaire du schéma pastoral a commencé, N'Gorola était réticent, car dans le passé, nous avons eu beaucoup de problèmes liés aux parcours des animaux. Allaye est venu nous voir. Nous avons refusé, car nous ne pouvions accepter ce que nos ancêtres ont refusé. Alors, Allaye nous a dit, 'c'est bien de se vanter de ce que vos ancêtres ont fait. Mais vous-mêmes, quels actes allez-vous poser et dont vos descendants pourront s'enorgueillir ? Le schéma d'aménagement vous donne l'opportunité de vous inscrire dans l'éternité'. Ces paroles nous ont

fait réfléchir et revenir sur notre position. .Aujourd'hui, N'Gorola a balisé les pistes principales, procédé au marquage des pistes secondaires et adopté des règles internes de gestion. »

Les familles ont constaté une réduction de l'exode rural des jeunes, avec une augmentation de l'activité agricole en saison sèche.

Une femme témoigne :

« Je m'appelle Salimata Dembele. Avec ces barrages, l'eau remplit nos marigots et nous cultivons du riz. Après l'hivernage, nos enfants font le jardinage dans ces champs et ils vendent les produits, nous achètent du tabac à chiquer. Avant, nos enfants n'avaient pas d'autres activités que de voler nos poulets à l'approche des fêtes pour les vendre ou les manger. Ou pire encore, ils partaient en exode. Tout cela est fini grâce au jardinage ».

Le statut social de la femme s'est amélioré avec une considération de la femme au foyer et un accès à la terre. Les femmes s'expriment publiquement dans les lieux de décision et d'information.

Une femme leader d'une petite organisation villageoise raconte :

« Aujourd'hui, nous, les femmes, sommes fières de nous. Jèkasy est comme un remède. Avant, on avait honte de se présenter dans les espaces publics. Aujourd'hui, nous sommes éclairées et nous pouvons discuter d'égal à égal avec les hommes ».

L'évolution du genre dans les bas-fonds du village de Zeguesso est illustrée dans un **article de M. Monimart de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) :**

« La révolution tranquille se met en marche...

Le premier barrage est construit, et les premières parcelles ont été attribuées. Les 47 hommes chefs d'unités de production agricole (UPA) sont bénéficiaires d'une parcelle de 0.3 ha chacun. C'est alors que le groupement féminin Oubé soumet une première demande d'attribution de parcelles rizicoles à des femmes. Du jamais vu! Après négociations, Oubé décroche l'autorisation d'une d'attribution test de 3 parcelles à 3 femmes (une par gwa ba) : un interdit majeur est ébranlé!

Deux ans plus tard, le deuxième barrage est réalisé et la seconde allocation de parcelles se prépare. Résultat d'une patiente stratégie collective, conduite à travers le groupement féminin. 74 femmes de Oubé obtiennent une parcelle de 0.3 ha et 47 hommes reçoivent une seconde parcelle de 0.3 ha : c'est la parité en termes de surfaces! Le contrôle du riz des femmes par les femmes varie selon les ménages : certaines remettent la totalité de leur récolte à leur mari, d'autres une part variable, et quelques-unes contrôlent entièrement leur production.

Les changements s'enchaînent.

La création de nouvelles organisations paysannes mixtes hommes & femmes telles que le comité de gestion des bas-fonds, les équipes techniques rizicoles et maraîchères, la convention locale Oussiguignon changent la donne. Même si les femmes ne sont que 25% dans le comité de gestion, elles ont un accès à l'arène publique dans leur communauté et elles s'expriment – respectueusement – et leur voix est entendue. Ainsi, sous le couvert du groupement traditionnel, les femmes ont pu assurer l'attribution de parcelles à des femmes (une révolution!) en respectant les valeurs coutumières de leur société : priorité au clan puis à la famille, au rang matrimonial - crucial dans les ménages polygames -, à l'âge, au statut (femme libérée ou non). Et, surtout, pas de discussion avec les maris sur le contrôle du riz !

L'objectif de souveraineté alimentaire était au cœur des préoccupations : la crise du coton a conduit à un endettement massif et à la vente des céréales, voire de matériel agricole pour assurer les remboursements. Certes, le riz des femmes peut être mis à contribution, mais, dans ce cas, les

hommes sont socialement comptables de l'utilisation qui en est faite. Ainsi, le riz produit et/ou contrôlé par les femmes vient renforcer le filet de sécurité alimentaire des familles cotonnières en difficulté. »

▪ **Changements sur le capital financier**

Les exploitations familiales se sont diversifiées et ont amélioré leurs revenus.

Le nombre de sources de revenus de diversification agricole est passé de 4 en moyenne à 8 selon les cas : intensification de la pomme de terre et de la riziculture, apparition de la pêche, du lait et de nouvelles variétés maraîchères. A Diomatènè, la production de riz a progressé de 400 à 1500 kg par ha en paddy. A Zégouesso, le nombre de rizicultrices est passé de 0 à 35. La saison de maraîchage s'est rallongée de 3 à 5 mois.

Par rapport à la pêche, la commune de Diomaténé a reçu 1.200.000 FCFA dans la vente de 5 tonnes de poissons pêchés dans le barrage, soit l'équivalent du montant des impôts de 600 villageois. Avant le barrage, la pêche était presque inexistante selon le maire. A Leresso, Zégouesso et Bamadougou, les revenus de la pêche ont passés de 0 à 300.000 ou 1.200.000 FCFA par an.

La coopérative de Kouoro Barrage a enregistré dans l'embouche, un bénéfice de 9.125.000 FCFA.

Un seul emboucheur de l'union régionale de la filière bétail viande (URFBV) de Sikasso a eu 2.500.000 FCFA en 2008.

L'URFBV mobilise actuellement plus de 40.000.000 FCFA comme chiffre d'affaires qui se répercute sur l'ensemble de ses membres.

Le prix du lait est passé de 100 à 300 FCFA le litre. La viande a augmenté de 1000 à 1300 FCFA le kg.

La valeur ajoutée des conventions locales se traduit par une meilleure valorisation des produits de cueillette entraînant une qualité de la sauce et des revenus pour les femmes entre 40.000 et 120.000 FCFA par an.

Par rapport à la cueillette, une femme peut gagner plus de 100.000 FCFA à Nongon contre 25.000 FCFA avant l'élaboration et la mise en œuvre de la convention locale. A Kouoro cette somme est d'environ 45.000 FCFA.

Une économie locale s'installe dans les communautés où des barrages d'envergure ont été réalisés. C'est le cas de Diomatènè, Misséni, Bamadougou et Zégouesso, où une analyse coûts-bénéfices a été réalisée.

L'analyse coûts-bénéfices permet d'estimer l'efficacité des investissements. En particulier, le chiffre dans la dernière ligne du tableau 1 (page suivante) indique le facteur multiplicateur qu'il faut appliquer à 1 FCFA investi pour savoir combien de francs il réinjecte dans l'économie locale.

Même si Bamadougou est exceptionnel avec un facteur +60, les autres cas sont fréquemment rencontrés dans les sites aménagés : Misséni, Sougoula, Leresso, Lélénibougou, etc.

Un riziculteur témoigne :

« Avant la construction du barrage, lorsqu'il y avait des fêtes, il fallait vendre le coton pour payer le riz et si le coton n'était pas vendu, alors il n'y avait pas de fête. Le riz est une denrée importante dans notre alimentation, car nous le préparons au cours des événements spéciaux. Si l'un de nous ne prépare pas le riz un jour de fête, les enfants ne sont pas contents et le chef de famille lui-même ne se sentira pas bien. Maintenant, nous n'attendons plus que le coton soit vendu pour manger du riz le jour de la fête. Même si tu ne portes pas de nouveaux habits s'il y a du riz le jour de la fête, tout ira bien ».

Les trois cas du tableau suivant indiquent que la mise en valeur des trois bas-fonds apporte plus de 90.000.000 FCFA à l'économie locale soit l'équivalent de plus de 1100 ha de coton.

Tableau 1 : L'analyse de trois cas de bas-fonds aménagés dans trois cercles différents

	Bas-fond Diomaténé <i>Grand barrage + mare</i> Riz, pêche, ...	Bas-fond Bamadougou <i>Petit barrage + mare</i> Riz, pêche, pomme de terre	Bas-fond Zéguesso <i>Petit. Barrage + seuil + mare</i> Riz, maraîchage, ...
Coût de réalisation	28.000.000 FCFA	28.000.000 FCFA	28.000.000 FCFA
Surface récupérée	30 ha	60 ha	18 ha
Bénéfice net annuel	3.600.000 FCFA	85.150.000 FCFA	5.380.000 FCFA
Riziculture	2.400.000	4.800.000	3.530.000
Pêche	1.200.000	2.250.000	
Maraîchage et pomme de terre	0	31.600.000 4.500.000	1.850.000
Nbre. d'exploitants agricoles / Nbre. de femmes	155 / 143	188 / 95	105 / 78
Rapport coût-bénéfice <i>ou bénéfice annuel x durée de vie / coût de réalisation de l'ouvrage.</i> Les charges d'entretien sont jugées insignifiantes	2,5	60,5	4,6

NB. La surface récupérée est celle qui est induite par l'aménagement et non la surface totale du bas-fond exploité. Les activités pastorales et arboricoles ne sont pas évaluées. A Zéguesso la pêche n'est pas évaluée.

4.3. Enjeux déterminants

1 Problématique des transferts de gestion

La décentralisation est l'une des plus grandes réformes initiées au Mali. Elle fait appel à un arsenal législatif qui réorganise le pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales. Après 10 ans de mise en place de cette décentralisation, beaucoup de transferts restent en suspens :

- transfert, constitution et gestion des domaines agricoles, pastoraux, forestiers et halieutiques
- transfert et gestion des infrastructures (barrages, mares, pistes pastorales, marchés à bétail etc.)

En l'absence de ces transferts, ce sont les textes législatifs de gestion des domaines étatiques qui s'appliquent aux ressources des terroirs, y compris le mode de fiscalité défavorable aux collectivités.

Les populations et les collectivités qui sont dans des processus de gestion locale des ressources à travers des conventions locales, schémas pastoraux et aménagements de bas-fonds ne voient donc pas leurs responsabilités validées à travers un cadre juridique approprié. C'est comme si elles délibéraient sur des espaces et des ressources qui ne sont juridiquement pas les leurs.

2. Problématiques socio-foncières

De façon générale, la **politique foncière** du Mali reste à reconstruire malgré l'existence d'un Code domanial et foncier et la création d'un Ministère des affaires foncières et des domaines de l'Etat. En effet, les aménagements ont apporté des changements sur le plan économique et écologique. Cependant, ils ont suscité des conflits. Le regain d'intérêt pour les terres cédées à des allochtones a parfois donné lieu à une récupération par leurs exploitants originaires - pour la plupart des autochtones - avec comme conséquences la modification des modes d'appropriation et de transmission du foncier ainsi que du plan de répartition foncière.

La Loi d'orientation agricole (LOA) a donné un statut à l'exploitant agricole et reconnaît l'exploitation agricole familiale. Elle appelle, dans son chapitre II consacré au foncier, à l'établissement d'une politique du foncier agricole (art. 77) de même que la reconnaissance du droit coutumier, la constatation formelle des droits de jouissance sur le foncier rural et enfin l'installation de commissions foncières. Rien de tout cela n'est encore effectif.

3. Dynamique des partenariats

Les processus ont suscité une nouvelle dynamique territoriale et multi-acteurs. Les regroupements intercommunaux sont en train de prendre de l'ampleur dans le domaine gestion des ressources naturelles. La synergie développée autour des activités d'aménagement des espaces, dont la maîtrise d'ouvrage est progressivement assurée par les collectivités, reste faible faute de ressources propres. La prise en compte des actions d'envergure dans les plans de développement socioéconomique et culturel (PDSEC) des collectivités a été déterminante mais insuffisante pour leur exécution. Un approfondissement des rôles et responsabilités au niveau de chacun des acteurs en place notamment les collectivités, les services techniques, les organisations paysannes et les partenaires techniques et financiers (PTF) demeure nécessaire : **le jeu des acteurs en matière de maîtrise d'ouvrage locale et maîtrise d'ouvrage déléguée mérite d'être clarifié.**

De la même façon, les avis sont très variés sur la localisation et la gestion d'un éventuel fonds d'investissement pour des ouvrages productifs. Les organisations paysannes et socioprofessionnelles souhaitent, dans leur grande majorité, être les gestionnaires d'un tel fonds (pour y avoir accès en temps voulu avec des procédures simplifiées). Elles ne voient pas d'un bon œil sa localisation au Trésor public.

4. Financement du développement local

La problématique **du financement du développement local** reste importante dans la compréhension des rôles et des responsabilités des parties prenantes. Le financement des activités via les collectivités territoriales décentralisées (CTD) - agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT), fonds du budget spécial d'investissement (BSI) - limite les initiatives au niveau des organisations paysannes qui ne disposent pas de fonds suffisants pour la concrétisation leurs projets. Aussi, les fonds mis à disposition nécessitent une **grande vigilance** pour assurer une gestion plus **transparente**.

En même temps, les communautés et les organisations paysannes qui réalisent des infrastructures sans que la collectivité les cofinance, ont un fort sentiment de propriété exclusive et donc du mal à comprendre qu'elles doivent payer des **redevances** à la caisse communale. Pourtant, la loi autorise les collectivités à faire des prélèvements.

5. Conclusions

Les processus de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux à travers les conventions locales et schémas pastoraux et la maîtrise des eaux de surface permettent de tirer un certain nombre de conclusions sous forme de leçons apprises et de valider ou d'infirmer les hypothèses de départ.

5.1. Vérification des hypothèses

(a) *Hypothèse 1 :*

L'atmosphère du dialogue entre les OP, les pouvoirs publics et les autres acteurs du développement rural est suffisamment bonne pour que la notion « d'exploitation agricole de type familial » soit officiellement reconnue comme acteur central.

L'exploitation agricole familiale a été reconnue dans la Loi d'orientation agricole en 2007. Des leaders paysans de Sikasso ont participé activement à l'élaboration de cette loi.

(b) Hypothèse 2 :

L'évolution des exploitations agricoles de type familial dépend de la capacité des OP à promouvoir et diffuser les innovations en fournissant des services de qualité à ses membres.

Les OP n'arrivent pas souvent à apporter un appui-conseil et des services appropriés. Celles qui sont dans des activités comme l'arboriculture, le maraîchage, le karité sont devenues pertinentes. Il faut revoir le conseil agricole dans son ensemble dans les zones cotonnières. L'hypothèse reste valable.

(c) Hypothèse 3 :

La génération de revenus basée sur une meilleure valorisation des ressources naturelles permet d'entraîner les acteurs locaux (et en premier lieu les organisations paysannes) vers une gestion durable et concertée.

Les bas-fonds sont devenus plus précieux encore avec les aménagements parce que les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs y gagnent. Les autorités villageoises sont déterminées à les protéger. Les produits de cueillette, valorisés à travers les conventions locales, ont permis aux femmes de tirer des revenus substantiels entre 50 et 125.000 FCFA par an. Les femmes sont déterminées à faire respecter les règles de bonne gestion.

(d) Hypothèse 4 :

Les collectivités territoriales sont intéressées à « investir » dans des mesures d'aménagement et des infrastructures, dans la mesure où « le retour sur investissement » est clairement visible (fiscalité directe et indirecte).

Ce retour sur investissement n'est pas encore bien visible au niveau communal, sauf exceptions (Diomatènè, Bamadougou, M'Pessoba). Certaines communes n'ont pas participé au co-financement des infrastructures. Celles qui l'ont fait n'ont pas mis en place un dispositif de redevances. Les communes étaient plutôt concentrées sur les infrastructures de base en santé et éducation. Maintenant elles voient le profit que tout le monde peut tirer d'infrastructures productives. Hypothèse valable

(e) Hypothèse 5 :

La crédibilité des organisations paysannes au niveau des pouvoirs publics et des partenaires au développement repose en grande partie sur l'affirmation de leurs capacités réelles de gestion.

Les OP faîtières ont démontré qu'elles étaient capables de gérer des fonds d'appuis à travers des contrats-programmes. C'est le cas des OP du secteur élevage et de la faîtière de concertation paysanne. Des difficultés demeurent encore entre les organes de gestion de ces organisations et leur base. Il faut améliorer les dispositifs de communication, de rapport et d'interpellation.

(f) Hypothèse 6 :

Une organisation paysanne régie selon des principes de bonne gouvernance et de transparence est plus forte aux yeux de ses membres et des partenaires externes.

C'est le cas des unions bétail-viande. Cette organisation est crédible. Ses membres brassent beaucoup d'argent et les institutions de finance leur font confiance.

(g) Hypothèse 7 :

Les organisations paysannes sont capables d'influer sur les conditions cadre locales si elles augmentent leur emprise sur leurs réalités et développent une vision politique des enjeux.

Cette hypothèse est difficilement prouvée. Dès que les paysans sortent de leur sphère locale, ils sont moins percutants et manquent de stratégies pour faire bouger les choses.. Peut-être sont-ils mal préparés en manquant d'arguments bien construits ?

5.2. Leçons apprises

- **Pour réussir de bons aménagements durables, il est indispensable d'avoir une combinaison entre « maître d'ouvrage local », « maître d'ouvrage délégué », « prestataires privés » et « contrôle régalién »**

Dans une vision où la GDRN est considérée comme le fruit d'une combinaison dynamique de facteurs relevant à la fois des dimensions sociales, économiques et écologiques, la clé d'entrée humaine apparaît déterminante : jeux des acteurs, renforcement et transfert de compétences, développement organisationnel et institutionnel, articulation entre acteurs locaux et système d'appui, décentralisation, etc. Cependant la définition et la clarification des rôles et des responsabilités de ce pool d'acteurs sont déterminantes pour garantir la durabilité de la dynamique partenariale.

Un accompagnement du système d'appui est nécessaire pour rendre disponibles les compétences et services locaux de qualité. Des contrats d'appui et des contrats d'études conclus directement entre les acteurs locaux par l'intermédiaire des CTD et des organisations paysannes faitières (OPF) permettent d'élargir l'espace de responsabilité des acteurs locaux dans la conduite des processus et actions.

- **La maîtrise d'ouvrage locale est effective si l'accompagnement dispose de référentiels techniques et méthodologiques pertinents et simples construits en synergie avec les usagers des ressources aménagées**

Si un savoir-faire en matière d'aménagement existe tant au niveau des acteurs locaux que des institutions d'appui, il demeure le plus souvent diffus et non diffusé. Ainsi, des outils pertinents comme les schémas d'aménagement du territoire (SAT), plan d'aménagement et de gestion simplifié (PAGS), les conventions locales (CL), les démarches d'aménagement du territoire et des bas-fonds, les maquettes, les schémas pastoraux, les outils cartographiques, etc. facilitent la participation effective de l'ensemble des acteurs locaux.

- **Pour être en mesure d'influer sur les conditions cadre, la mise en confiance des acteurs locaux est indispensable dans leur volonté de réclamer et défendre leurs droits et leurs intérêts**

La mise en avant des OP dans la GRN leur a permis de développer et de mettre en œuvre des options stratégiques pour prendre une place plus importante dans la définition des politiques agricoles et l'orientation des conditions cadre (LOA, charte pastorale et décrets, transfert de compétences en GRN).

- **La crise cotonnière constitue un frein à une gestion durable des ressources naturelles et au renforcement des ressources propres des acteurs à la base.**

A travers la baisse du prix d'achat du coton et de l'échec des marchés ruraux de bois, il est clairement apparu que la valorisation économique d'une ressource ne suffit pas en elle-même pour garantir la durabilité de son exploitation. Elle doit non seulement s'opérer dans un contexte économique favorable (niveau de revenu des producteurs suffisant pour permettre un réinvestissement visant la reproduction de la ressource exploitée) mais également bénéficier d'un accès et d'un contrôle sécurisé pour les différents utilisateurs.

- **Il ne sert à rien de réaliser des infrastructures si l'appui-conseil pour la mise en valeur ne suit pas**

De la même façon que le programme a adopté une approche patiente de responsabilisation des paysans depuis la conception des ouvrages, une attention particulière doit être donnée dans l'accompagnement de chaque groupe d'utilisateurs pour qu'il tire le meilleur profit de l'aménagement. Les bas-fonds pour lesquels cet accompagnement a été assuré ont montrés de meilleurs résultats. Dans les autres cas, les usagers ont été laissés à eux-mêmes après les premières formations et voyages d'études.

6. Annexes

i Démarche bas-fond

ii Maquette pédagogique bas-fond

DIC-PT N° 17 : Mise en valeur des bas-fonds et des petites vallées inondables dans le sud du Mali. Utilisation de maquettes dans la conception participative de schémas d'aménagements multifonctionnels. http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT17_bas_fonds.pdf

DIC-PT N° 24 : Aménagement de Bas Fonds, Cheminette pour la conduite du diagnostic technique : Basé sur des résultats de l'état des lieux des pratiques en la matière (2006-2007) (Groupe 1) http://www.dicsahel.org/capt_eau/DIC_PT24_gr1_bas_fonds.pdf

DIC-PT N° 25 : Témoignages Aménagement de Bas Fonds : impacts, facteurs et importance (2006-2007) (Groupe 1) http://www.dicsahel.org/capt_eau/DIC_PT24_gr1_bas_fonds.pdf

DIC-PT N° 26 : Accès des Genres aux Ressources des Bas-Fond. Problématique d'accès des genres aux ressources des bas-fonds Capitalisation d'expérience « Eau, terre et communautés » (2006 - 2007) (Groupe 2) http://www.dicsahel.org/capt_eau/DIC_PT26_gr2_acces_genres.pdf

DIC-PT N° 27 : Témoignages zones, types, genre accès, gestion coutumière, conflits; leçons apprises, (2006 - 2007) (Groupe 2) http://www.dicsahel.org/capt_eau/DIC_PT27_gr2_temoignages_genres.pdf

DIC-PT N° 28 : Planification des Bas-fond : Planification participative locale du développement et organisation de la gestion de l'eau. Capitalisation d'expériences Eau, Terre et Communauté (2006 - 2007) (Groupe 3) http://www.dicsahel.org/capt_eau/DIC_PT28_gr3_plannification_bf.pdf

DIC-PT N° 29 : Témoignages : Planification des Bas – Fonds
http://www.dicsahel.org/capt_eau/DIC_PT29_gr3_temoignages_plann_bf.pdf

iii Démarche schéma pastoral

DIC-PT N° 12 : Pour une recherche d'une articulation positive entre agriculture et élevages extensif. Expérimentation de centres de service agro-pastoraux dans le sud du Mali.
http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT12_agri_elevages.pdf

DIC-PT N° 23 : Prévention et gestion des conflits agro-pastoraux. Accompagnement d'acteurs locaux pour l'élaboration concertée et négociée d'un schéma d'aménagement pastoral – Cas de Yorosso (Mali) http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT23_yorosso.pdf

DIC-PT N° 30 : Capitalisation des schémas pastoraux pour une gestion pacifiée et durable des ressources agro-pastorales au Mali (Capitalisation des schémas pastoraux des cercles de Yorosso et Kadiolo dans la région de Sikasso)
http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT30_cap_schem_pastoraux.pdf

iv Démarche convention locale

DIC-PT N° 14 : Convention locale en GRN : Articulation entre associations intercommunautaires et communes rurales http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT14_CL_GRN.pdf

DIC-PT N° 15 : Transfert de compétences dans le domaine de la gestion des ressources naturelles : Expériences de projets de gestion décentralisée de GRN, comme moteur de construction de référentiels techniques pour le dialogue politique http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT15_TCGRN.pdf

DIC-PT N° 18 : Aménagement et gestion simplifiés des forêts communautaires et communales.
Méthode et expérience d'appui au Sud du Mali http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT18_PAGS.pdf

DIC-PT N° 19 : Méthodologie et expérience d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion des ressources naturelles à l'échelle d'une commune rurale. Cas de la commune de Diou (Kadiolo-Sud Mali)
http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT19_PAG_Diou.pdf

DIC-PT N° 34 Les droits d'accès aux ressources naturelles. Atelier sous régional sur « Les droits à la propriété, à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans le contexte de la décentralisation et du transfert de gestion au Sahel.
http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT34_atelier%20RRI%20Mali%202008.pdf

DIC-PT N° 36 Etude sur l'accès des populations locales aux ressources forestières au Mali Étude RRI par Interaction Environnement – Population, consultants Dr Yafong Berthéet Dieneba Cissé
http://www.dicsahel.org/capit/DIC_PT36_Etude%20RRI%20Mali.pdf